

SUBVENTIONS IDENTIFIÉES

BOUTIQUES

ANDES :

Soutenir la création d'épiceries solidaires

- Permanente
- Les épiceries solidaires sont des structures **d'aide alimentaire et d'accompagnement social**, proposant à leurs bénéficiaires d'effectuer leurs courses comme dans un commerce classique, pour un coût entre 10% et 30% de la valeur marchande des produits. Les bénéficiaires, orientés par des travailleurs sociaux, accèdent à l'épicerie pour une durée limitée et ont également accès à un accompagnement social pour les aider à sortir des difficultés.
- **ANDES accompagne dans le projet. Les frais d'accompagnement sont pris en charge et une subvention est proposée pour les premiers investissements matériels.**
- SUBVENTION : Les porteurs de projet sélectionnés pourront bénéficier /
 - d'un accompagnement à la création par les équipes ANDES ;
 - du financement d'une partie des investissements nécessaires à l'ouverture de l'épicerie : de 2 000€ à 15 000€ selon les projets
- Audrey LATRA : audrey.latra@andes-france.com
- <https://andes-france.com/nos-actions/les-epiceries-solidaires/creer-une-epicerie-solidaire/>

Monépi :

Être accompagné pour ouvrir une épicerie associative participative

- Permanente
- Monépi accompagne tout citoyen motivé, association déjà créée (ou en cours de création), ou collectivité intéressée sans distinction ni restriction.
 - **Constitution et mobilisation des habitants pour constituer l'association** : Aide à la diffusion de l'idée, à la mobilisation et à l'organisation de présentations publiques pour parler du projet et convaincre la population.
 - **Création d'une association** : Appui dans les démarches administratives comme la rédaction et le dépôt des statuts de l'association grâce au partage d'outils clés en main (modèles de statuts, modèle de règlement intérieur, exemples de banques/assurances, [guide explicatif](#), ...).
 - **Aide pour trouver le local** : Mise à disposition de convention pour le prêt d'un local, phase durant laquelle l'épicerie peut exister grâce à un modèle de précommande avec une distribution hebdomadaire de produits.
 - **Paramétrage de la plateforme et mise à disposition du catalogue de fournisseurs (5 000 producteurs et 100 000 produits disponibles à ce jour)** : Mise à disposition d'un wiki pour la prise en main de la plateforme, aide pour constituer l'offre de l'épicerie en ajoutant de nouveaux producteurs et produits locaux.
 - **Ouverture des adhésions et premières commandes** : Mise à disposition d'un pack communication contenant des éléments de communication (logo, flyer, vidéo, ...).
- Mail : contact@monepi.fr / Tel : 07 70 48 01 54
- <https://www.monepi.fr/>

SUBVENTIONS IDENTIFIÉES

BOUTIQUES

Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne, BPI France, Fédération des boutiques à l'essai :

Ma boutique à l'essai (portage communal)

Elaboré en partenariat avec la **fédération Nationale des boutiques à l'essai** et en réponse à l'appel à projet **BPI France** "Entreprendre au coeur des territoires".

Son objectif est la **redynamisation des territoires** par la création de boutiques, restaurants, pop'ups ou trucks, afin de relancer l'attractivité des centres-villes / centres-bourgs.

• **Pour les créateurs** l'avantage est de pouvoir tester leur activité sur une période courte afin de limiter les risques, mais également de tester un emplacement.

• **Pour les communes** il s'agit de répondre aux enjeux de développement économique : augmenter l'attractivité de leur centre, pallier la *vacance commerciale*, dynamiser le commerce... c'est également l'opportunité de mettre en place des commerces innovants.

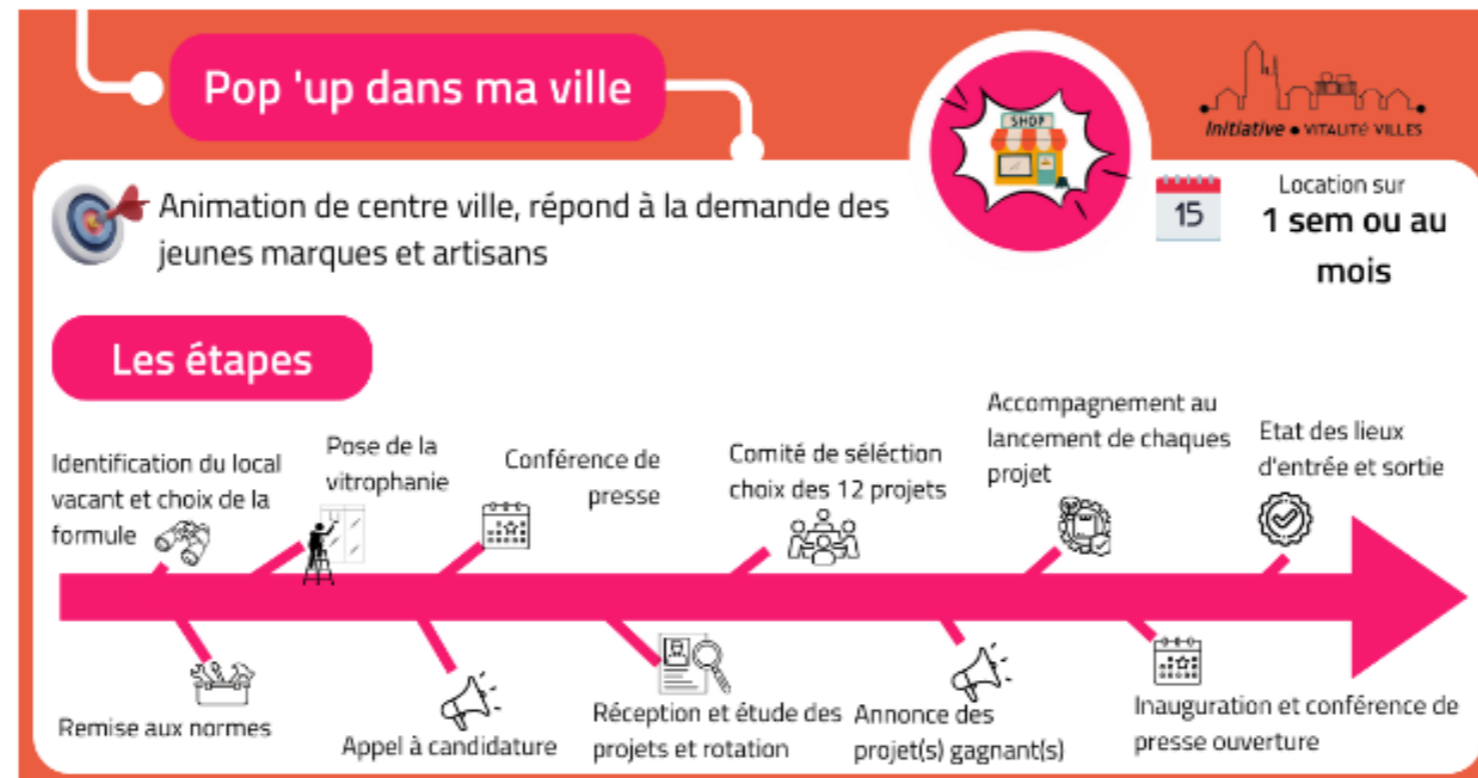
• **Pour les entreprises** l'intérêt est l'accompagnement de nouveaux projets en local ainsi que l'occasion d'*oeuvrer pour le bien commun* par du sponsoring, du mécénat ou encore du parrainage.

Après la période de test, si le projet est positif pour toutes les parties, il peut s'installer durablement.

<https://www.initiative-mvs-sud77.fr/operation-ma-boutique-a-lessai-projet-vitalite-villes.html>

Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne :

Pop'up dans ma ville



<https://www.initiative-mvs-sud77.fr/action-popup-dans-ma-ville.html>

SUBVENTIONS IDENTIFIÉES

CITOYENNETE / LIEN SOCIAL

Conseil Régional IDF :

Soutenir les initiatives favorisant les expressions citoyennes

- Permanente
- CONDITIONS :
 - Avoir plus d'un an d'existence lors de la demande de subvention et justifier d'un bilan d'exercice comptable de l'année écoulée.
 - Projets éligibles :
 - la promotion et l'organisation d'événements d'expressions citoyennes
 - la transmission de savoirs et de savoir-faire
 - la collecte et la diffusion de mémoires franciliennes
 - le développement de supports à visée pédagogique et citoyenne, en direction des jeunes et/ou du grand public, la transmission des valeurs de la République et du principe de laïcité
 - le développement d'actions visant à favoriser l'occupation positive de l'espace public et l'apaisement de tensions naissantes ou installées entre jeunes (prévention des violences, notamment par le recours à des médiateurs sociaux (dits aussi « médiateurs de rue »), développement d'ateliers de réparation individuels ou collectifs...)
 - les actions en faveur du souvenir et du lien entre les Franciliens et leurs Institutions.
- SUBVENTION :
 - Fonctionnement : subvention régionale est fixée à 80% maximum de la dépense subventionnable, dans la limite d'un plafond fixé à 60 000 €.
- expressions.citoyennes@iledefrance.fr
- <https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/soutien-aux-expressions-citoyennes>

Conseil Régional IDF :

Soutien aux projets en faveur des animaux de compagnie

- Permanente
- CONDITIONS : sont éligibles les projets ayant pour objectifs de :
 - Favoriser la santé et le bien-être des animaux de compagnie,
 - Lutter contre la maltraitance et l'abandon,
 - Promouvoir le partage de l'espace public,
 - Permettre l'accueil des animaux de compagnie dans des structures adaptées en vue de leur adoption,
 - Créer du lien social et bénéfiques à l'économie locale,
 - Permettre de renforcer la place des animaux de compagnie auprès des personnes fragilisées.
- SUBVENTIONS :
 - Investissement : la subvention régionale s'élève à 50% maximum du coût de l'action présentée, dans la limite de 100.000€.
 - Fonctionnement : la subvention régionale s'élève à 50% maximum du coût de l'action présentée, dans la limite de 50.000€
- solidarites@iledefrance.fr
- <https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/soutien-aux-projets-en-faveur-des-animaux-de-compagnie>

SUBVENTIONS IDENTIFIÉES

CULTURE

Conseil Régional IDF :

Aide à l'aménagement et à l'équipement des cafés musicaux et culturels

- Permanente
- CONDITIONS :
 - les **projets d'aménagements, de travaux ou d'équipements** pour des cafés musicaux et culturels dont le **classement ERP** correspond à la **qualification N ou L, de catégories IV et V** (jauges inférieures à 300 places), relevant notamment de la **convention collective des HCR** (Hôtels, Cafés et Restaurants), et justifiant d'une **programmation artistique et culturelle** (concerts, spectacles...) réalisée dans des **conditions professionnelles**, dans le respect des réglementations en vigueur, notamment sur les **plans sociaux** (emploi des artistes via le GUSO ou en lien avec le GIP cafés culture) et de la sécurité.
- SUBVENTIONS :
 - Investissement : La région peut intervenir jusqu'à 70% de votre budget d'investissement, dans la limite de 50 000€ de dépenses éligibles.
- christine.vacher@iledefrance.fr
- <https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/investissement-culturel-aide-lamenagement-et-lequipement-des-cafes-musicaux-et-culturels>

Conseil Régional IDF :

Soutenir financièrement les projets visant à développer et à valoriser le patrimoine linguistique (français, langues régionales et non territoriales, langue des signes...)

- Permanente
- CONDITIONS :
 - disposer d'un numéro SIRET
 - présenter un projet en rapport avec une ou plusieurs langues de France, réalisé sur le territoire français et porté par une structure de droit français ou par une collectivité territoriale française
 - être majeur
 - Toutes les formes d'expression artistique peuvent bénéficier d'une aide : théâtre, chanson et spectacle vivant en général, cinéma et audiovisuel, littérature. Il s'agit de montrer la vitalité des langues de France et leur actualité, en manifestant leur capacité à produire des œuvres de valeur.
- SUBVENTION :
 - Elle sert à financer la réalisation d'un projet culturel ou de recherche.
 - Le montant de la subvention varie entre 1500 et 20 000 euros en moyenne.
- dglflf.min@culture.gouv.fr
- <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Subvention/Valorisation-des-langues-de-France>

SUBVENTIONS IDENTIFIÉES

SOLIDARITE / SOCIAL / SANTE / FAMILLE :

Conseil Régional IDF :

Solidarités nouvelles et innovation sociale en faveur des plus précaires

- Permanente
- CONDITIONS :
 - Sont considérés comme socialement innovants les projets en faveur des personnes précaires, qui apportent des réponses inédites dans le cadre de nouveaux dispositifs mais également dans les établissements existants, avec une efficacité nouvelle
- SUBVENTIONS :
 - Pour les projets en investissement : l'acquisition, la création, la restructuration et l'équipement de locaux, l'acquisition de matériels, d'équipements y compris numériques ainsi que de véhicules.
 - Pour les projets en fonctionnement : ce sont les dépenses non-amortissables et répétitives, habituelles, nécessaires au fonctionnement courant du projet (salaires, entretien des bâtiments, dépenses d'énergie, d'assurance, consommables, petit matériel et petit mobilier).
 - La subvention régionale est fixée à 50 % maximum de la dépense subventionnable, dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 400.000 €
- solidarites@iledefrance.fr
- <https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/solidarites-nouvelles-et-innovation-sociale-en-faveur-des-plus-precaires>

Conseil Régional IDF :

Soutenir financièrement les projets visant à développer et à valoriser le patrimoine linguistique (français, langues régionales et non territoriales, langue des signes...)

- Permanente
- CONDITIONS :
 - disposer d'un numéro SIRET
 - présenter un projet en rapport avec une ou plusieurs langues de France, réalisé sur le territoire français et porté par une structure de droit français ou par une collectivité territoriale française
 - être majeur
 - Toutes les formes d'expression artistique peuvent bénéficier d'une aide : théâtre, chanson et spectacle vivant en général, cinéma et audiovisuel, littérature. Il s'agit de montrer la vitalité des langues de France et leur actualité, en manifestant leur capacité à produire des œuvres de valeur.
- SUBVENTION :
 - Elle sert à financer la réalisation d'un projet culturel ou de recherche.
 - Le montant de la subvention varie entre 1500 et 20 000 euros en moyenne.
- dglflf.min@culture.gouv.fr
- <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Subvention/Valorisation-des-langues-de-France>

SUBVENTIONS IDENTIFIÉES

RESSOURCES HUMAINES

Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion :

Financer de nouvelles missions de services civiques

- Le Service Civique est un **engagement volontaire** au service de l'intérêt général d'une **durée de 6 à 12 mois (8 mois en moyenne)**, sur **au moins 24 heures par semaine**, en France ou à l'étranger. Il est ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap.
- Le volontaire effectue une **mission complémentaire de l'action des salariés**, des stagiaires ou des bénévoles de la structure d'accueil, à laquelle il ne se substitue pas. Cette mission permet d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou encore de renforcer la qualité ou la diversité du service rendu.
- Pendant toute la durée du contrat, le ou la volontaire touche 619,83 euros nets tous les mois. Cette indemnité est **prise en charge par l'État à hauteur de 496,93€** auxquels **l'organisme d'accueil ajoute 114,85€**. L'indemnité peut être augmentée de 114,95€ nets si le ou la volontaire répond à certaines conditions relatives à sa situation sociale ou financière.
- <https://www.service-civique.gouv.fr/accueillir-un-volontaire>

FINANCEMENTS PARTICIPATIFS

Financement Participatif France :

Trouver la plateforme de crowdfunding la plus adaptée pour faire financer mon projet

- Le financement participatif (ou crowdfunding) est un **outil de collecte de fonds**, opéré via une plateforme internet, permettant à un ensemble de contributeurs de choisir collectivement de **financer directement et de manière traçable des projets identifiés**.
- Les **collectivités peuvent également lancer des campagnes** de financement participatif en dons, prêts ou obligations via les plateformes de crowdfunding pour collecter tout ou partie du besoin de financement d'un projet. Outre la collecte de fonds, la campagne va permettre à la collectivité de faire connaître son projet, en tester l'intérêt et l'engouement et fédérer une communauté autour de celui-ci.
- Pour accompagner les porteurs de projet dans **l'identification du type de financement et de la plateforme adéquate**, Financement Participatif France (avec le soutien de Bpifrance et de la CDC) met à disposition un Portail du crowdfunding :
 - <https://financeparticipative.bpifrance.fr/Porteur-de-projet>
- Guide pratique du financement participatif :
 - https://issuu.com/financementparticipatifrance/docs/fpf-guide-pratique_dvpt_territoire-
- Florence MAUPEOU, info@financeparticipative.org / 01 84 25 10 05
- <https://financeparticipative.org/portail-du-crowdfunding/>